

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 14 janvier DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 16h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est rassemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Christophe COPLO, Dominique LEGO,
Mmes Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°26/01/PV du 6 janvier 2026.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Éric HEBERT, Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Dominique LEGO
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE
14 janvier 2026

DATE DE CONVOCATION
7 janvier 2026

DATE D'AFFICHAGE
16 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRÉSENTS 5

PROCURATION(S)

VOTANTS 5

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 2

DISPOSITIF DE LA PRISE EN CHARGE DES CARTES DE TRANSPORT — CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET TARIFICATION TRANSDEV 2026

Madame, Maryline Deslandes, Vice-présidente expose au Conseil d'administration :

L'aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire, elle intervient en dernier ressort, seulement après que le demandeur ait épuisé toutes les autres possibilités d'aides légales.

Dans ces aides facultatives, on retrouve « la prise en charge des titres de transport ».

Le CCAS de Val-de-Reuil octroie aux Rolivalois des cartes de transport accordées dans le cadre de l'urgence, de manière ponctuelle. Ces secours sont accordés sur proposition motivée d'un travailleur social sans examen préalable par la commission des secours en raison de l'urgence.

Critères d'attribution par public :

→ **Les Seniors**

Plus de 65 ans non imposables, obtention d'un titre de transport mensuel. Attribution à l'année. Un entretien par an pour vérifier les critères d'éligibilité.

→ **Les Demandeurs d'emploi**

4 items différents concernant ce public :

- Recherche d'emploi : attribution d'une carte de 20 voyages, attribution de 3 mois maximum,
- Reprise d'emploi sans solution immédiate de transport. Cet item sera sujet à individualisation de l'offre selon le type de reprise : 2 jours d'intérim ou contrat de 6 mois, attribution de 3 mois maximum/an (non consécutifs) d'une carte de transport répondant aux besoins,
- Formation : traitement identique que la reprise d'emploi. Si la formation est rémunérée, la prise en charge du transport sera à la charge de la personne à l'issue d'un délai d'un mois,
- Entretiens France Travail ou entretiens d'embauche : attribution d'une carte 10 voyages 3 mois maximum par an.

→ **Santé**

Une carte de 10 voyages maximum 3 fois par an.

→ **Démarches administratives**

Sur argumentaire et à titre exceptionnel.

Une commission se réunira pour toute étude de demande qui viendrait excéder les critères posés,

Le barème des tarifs pour l'année 2026.

Passeport	Tarif mensuel	Tarif 10 voyages
Ticket unitaire	1,00 €	
Passeport 10 voyages		8,00 €
Passeport Mouv Seniors	19,00 €	
Passeport Mouv Liberté	26,00 €	
Passeport Jeune	11,50 €	

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **VALIDER** les critères d'attribution,
- **ACCEPTE** le barème des tarifs pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessus,
- **VALIDER** la disponibilité des crédits,
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements auprès de Transdev / la Seméo.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **VALIDE à l'unanimité** les critères d'attribution,
- **ACCEPTE à l'unanimité** le barème des tarifs pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessus,
- **VALIDE à l'unanimité** la disponibilité des crédits,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements auprès de Transdev / la Seméo.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES